

Liminaire et Compte-rendu du CSAL du 12/03/2026

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CSAL du 18 novembre 2025 : pour avis
2. Situation des Emplois pour 2026: pour information
3. Actualités et Questions diverses

Notre liminaire :

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis comme chaque année pour évoquer un sujet crucial pour les agents :

La situation des emplois.

Alors que la DGFIP poursuit sa trajectoire de 550 suppressions d'emplois au niveau national, en la masquant derrière une nouvelle méthode de comptage de la vacance, nous dénonçons une réalité: Celle d'un service public fragilisé.

Les équipes sont épuisées face aux nombreux chantiers déjà réalisés, et force est de constater qu'elles sont trop souvent exclues des décisions, qui pourtant les concernent directement.

Cette évolution des emplois –édition 2026- est inscrite à l'ordre du jour à titre d'information, comme si cette question était désormais accessoire alors qu'elle est véritablement au coeur de nos difficultés.

Ces nouvelles suppressions d'emplois accentuent encore une fois la pression sur les personnels déjà sous tension, dont la RGP les expose davantage, et leur donne plus de responsabilité sans protection fonctionnelle, ce qui est inacceptable.

En tout état de cause, ces décisions de gestion des emplois sont prises au détriment des agents, impactant nettement leur capacité à réaliser les missions, et à concrétiser les objectifs.

Au niveau de notre département, la fiche 2 indique, que la ventilation de l'évolution des emplois au titre du PLF 2026, s'établit avec : + 2 A, + 3 B, - 10C, soit un total de 5 suppressions.

*L'alliance **CFDT/CFTEC** tient à vous rappeler que nous ne pouvons en aucun cas cautionner ce solde négatif, résultant de la contribution au schéma d'emploi.*

Une suppression d'emploi est toujours une suppression de trop !

Et si transferts d'emplois il y a, ils s'accompagnent évidemment de nouvelles missions aux charges souvent sous-évaluées : Car les modernisations de process ne garantissent pas immédiatement des fonctionnalités efficaces.

Ainsi, l'accroissement continue de la charge de travail lié aux évolutions trop rapides, la fragilité de la sécurité de nos données, la défaillance d'un élément technique récemment renouvelé avec l'indisponibilité de l'application Hélios pendant plusieurs jours, et les conséquences préjudiciables pour nos partenaires, justifieraient au contraire la création d'emplois statutaires supplémentaires, afin d'assurer l'exercice quotidien de missions de service public, au service des usagers, des professionnels et de tous nos partenaires.

Et il serait insensé de penser qu'il est possible de régler les problèmes budgétaires de notre pays avec la variable d'ajustement que seraient les fonctionnaires, et plus particulièrement les agents de la DGFIP.

Il n'y a, à la DGFIP, aucun emploi de trop !

Precèdemment, les suppressions d'emplois mettaient les agents en difficulté.

Mais aujourd'hui, elles les mettent psychologiquement en danger.

*C'est pourquoi, l'alliance **CFDT/CFTC** réclame toujours :*

- * le maintien des emplois et la défense des missions pour un vrai service public de qualité,*
- * une réelle réévaluation du pouvoir d'achat, en agissant sur la rémunération, à concurrence des pertes liée à l'inflation,*
- * la mise en oeuvre d'un véritable plan de qualification de C en B et de B en A, et la reconnaissance de l'expertise de ses agents en augmentant les promotions.*
- * la signature d'accords pour une réelle politique d'égalité professionnelle femme/homme à la DGFIP.*
- * et enfin, l'amélioration de la prévention en santé mentale, et la mise en place d'un management plus humaniste de la gestion des personnels, afin de leur garantir des conditions de travail toujours améliorées.*

Notre Compte-rendu du CSAL du 20/01/2026
--

1. Approbation des procès-verbaux :

- * Le PV du 18/11/ 2025 est adopté à l'unanimité.*

2. Situation des emplois pour 2026 : Pour information

La nouvelle méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFIP) se renove et signe la disparition de la comptabilisation en chaise pour un référentiel d'emploi temps plein (ETP).

La Direction Générale centre la méthode sur « les critères de charges, d'enjeux et d'environnement socio-économiques relatif aux dix blocs métiers», car pour elle, il existe aujourd'hui des écarts entre la force de travail réellement disponible et les emplois théoriques.

Néanmoins, près de 34 % des emplois de la DDFIP 63 échappent à ce traitement spécifique, notamment les A+, les CDL, les huissiers, les géomètres, le contrôle fiscal, et les services supra-départementaux, pour lesquels les emplois sont positionnés à l'identique.

*Pour L'alliance **CFDT-CFTC**, il ne s'agit malheureusement pas de déterminer les charges réelles et ensuite du nombre d'emplois pour les réaliser.*

*L'alliance **CFDT-CFTC** dénonce également, dans les critères de charges, la fin de l'abattement pour les primo-affectés agents C, qui consistait à les exclure de l'assiette de la contribution proportionnelle, afin de tenir compte de la charge de formation qu'ils représentaient pour les agents tuteurs des départements et du turn over associé.*

Il est à noter que la DDFIP 63 contribue à des redéploiement d'emplois suite à la mise en place de services relocalisés tels que les 4 centres de contact des professionnels, et d'1 centre de contact Amendes (à Longuenesse),

Cela explique la suppression de 3 emplois (2B et 1 C) dans les SIE, et d'1 C au services amendes du SGC Clermont Métropole et Amendes,

En résumé, entre les reprises d'emplois fléchés (+2), la contribution Magerfip (-10), et la marge obtenue (+3), l'évolution de emplois PLF 2026 conduit à un total de 5 suppressions d'emplois au total, qui se décomposent ainsi : +2A, +3B et - 10C..

Pour la DDFIP 63, le nouveau référentiel des emplois au 1er janvier 2026 s'établit à 819 ETP.

A titre de comparaison, les effectifs au 01-01-2026 s'établissent à 807 ETP.

La cible des ETP se fera de façon progressive en s'appuyant sur les entrées et sorties qui ont lieu chaque année. Tout en privilégiant les mouvements naturels (mutations, départs à la retraite...).

Direction	Référentiel des emplois en ETP 2026				
	A+	A	B	C / AT	Total
DDFIP 63	64	131	385	239	819

Évolutions des emplois dans les services de direction et au sein de services supra-départementaux :

Les services de direction et services supra-départementaux sont concernés par 8 créations et 6 suppressions d'emplois.

	CATEGORIE	LOCALISATION	NOMBRE
Reprises emplois et mesures de périmètre	A	CGF	1
Reprises emplois et mesures de périmètre	B	Centre des payes de l'État (ex-SLR)	-1
Reprises emplois et mesures de périmètre	B	CGF	4
Reprises emplois et mesures de périmètre	C	CGF	2
Reprises emplois et mesures de périmètre	C	Centre des payes de l'État (ex-SLR)	-1
Reprises emplois et mesures de périmètre	C	CSRH	1
MAGERFIP	AT	Direction services communs Clermont-Ferrand	-1
MAGERFIP	AT	Direction gardien concierge Clermont-Ferrand	-1
MAGERFIP	C	Services techniques Berthelot	-1
MAGERFIP	C	Services techniques Riom	-1

Évolutions des emplois au sein des services infra-départementaux :

Les services infra-départementaux sont concernés par 4 créations et 11 suppressions d'emplois.

	CATEGORIE	LOCALISATION	NOMBRE
Reprises emplois et mesures de périmètre	A	PCE	-1
MAGERFIP	A	PRS	+1
MAGERFIP	A	Trésorerie Hospitalière	+1
Reprises emplois et mesures de périmètre	B	SIE Riom	-1
Reprises emplois et mesures de périmètre	B	SIE Clermont-Ferrand	-1
MAGERFIP	B	Trésorerie Hospitalière	+1
MAGERFIP	B	SDIF	+1
Reprises emplois et mesures de périmètre	C	SIE Clermont-Ferrand Antenne Ambert	-1
MAGERFIP	C	SIP Clermont-Ferrand	-2
MAGERFIP	C	SGC Clermont Auvergne Métropole et Amendes	-1
MAGERFIP	C	SGC Issoire Antenne Le Mont-Dore	-1
MAGERFIP	C	Paierie Départementale	-1
MAGERFIP	C	Trésorerie EPSMS	-1
MAGERFIP	C	SPFE-équipe PF	-1

Pour L'alliance *CFDT-CFTC* , l'ensemble des blocs métiers de la DGFIP méritent les emplois nécessaires à la bonne réalisation et à l'amélioration de leurs missions.

3. Actualités et questions diverses

1. La mise en place de la facturation électronique au 1/09/2026 va justifier que la « cellule téléphonique » des SIE viennent en soutien des centres de contacts dédiés.

Certaines plateformes exigent des informations qui n'ont pas de caractère obligatoire, Il a été demandé qu'un rappel leur soit fait.

Par ailleurs, les agents d'accueil téléphonique bénéficieront de formaton, et de documentation, ainsi que de sous-main.

L'alliance *CFDT-CFTC* lucide sur ce qui sera demandé aux agents, refuse que les SIE soient le service après-vente de certaines plateformes de dématérialisation mutiques aux incompréhensions de certains entrepreneurs lors de ce saut technologique. Nous resterons attentifs aux conditions de travail des agents concernés.

2. Actuellement, le nombre d'huissiers « opérationnel » dans le 63, pour signifier les titres exécutoires, les actes de poursuite et les actes judiciaires ou extrajudiciaires pour le recouvrement des créances dues à un comptable public, est fortement impacté.

La Direction est avisée de cette situation et préconise une priorisation des actes

Suivant l'évolution de cette situation, des mesures seront prises.

3. Le sujet des Indus sur paye a été abordé :

Seul le comptable du Puy de Dôme sera en charge de tous les dossiers nationaux, et suivra les consigne et orientations communiqués par la DG.

14 dossiers concernent les agents de la DDFIP 63, principalement des cadres A.

La DG leur a adressé un courrier en leur proposant soit le prélèvement du montant relatif à la quotité saisissable, soit l'émission d'un titre de recette émis en mai 2026.

Le service RH de la DDFIP 63 étudiera ces dossiers au cas par cas en fonction de plusieurs critères pour accorder l'étalement de cet indu, sans que le niveau de la rémunération soit le seul indicateur retenu.

La date limite de la réponse est fixée au 20/03/2026, et le service RH effectuera une relance si nécessaire.

Vous avez des questions ? Des suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter.

*Vos représentants élus de l'alliance *CFDT-CFTC* :*

Jean-Christophe LAGNIER / Cécile BRETTE

Contact : cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr ou cfdt.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr

